

<p>D 24-10</p> <p>SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DE LA PLAGE « POLE EST » : APPROBATION DES TARIFS 2024.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Laurent LAEMLÉ rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 22-12 du 3 février 2022, le sous-traité d'exploitation de la plage « pôle Est » avait été attribué à la société individuelle **Victor VAUTIER**.

Par ailleurs, par délibération n° D23-04 en date du 2 février 2023, le conseil municipal avait approuvé les tarifs 2023.

Le rapport d'activité de l'année 2023 a été présenté et discuté en réunion des membres de la commission « marchés et contrôle des DSP » le lundi 22 janvier 2024.

Au terme du bilan de la saison 2023 et compte-tenu des conclusions du rapport d'activité présenté par le délégataire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver de nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2024.

Laurent présente aux membres du conseil municipal :

- Pour rappel, les tarifs appliqués en 2023 ;
- Les tarifs proposés pour la saison 2024 (cf. document en pièce jointe).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux tarifs proposés pour la saison 2024 dans le cadre du sous-traité d'exploitation de la plage « pôle Est » attribué à la société individuelle Victor VAUTIER, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Accusé de réception en préfecture
01457149389 - 20240216-D24-10-DE
Date de transmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

O
Maire.